

Immatriculations de voitures particulières neuves en février 2016

En février 2016, les immatriculations de voitures particulières neuves, hors véhicules des domaines et transit temporaire, augmentent de 2,1 % par rapport au mois précédent en données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (167 127 véhicules contre 163 696 en janvier 2016).

En données corrigées des variations saisonnières, les émissions kilométriques conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées sont en moyenne de 109,9 g/km en février 2016, en baisse de 0,6 g par rapport au mois précédent.

Révisions par rapport à la publication précédente :
En raison de l'actualisation des coefficients de correction des variations saisonnières, le premier trimestre 2015 est révisé de - 0,3 point. Les troisième et quatrième trimestres 2015 sont révisés de + 0,2 point. Le mois de septembre 2015 est révisé de + 0,3 point, octobre et décembre de - 0,2 et + 0,2 point.

Immatriculations de voitures particulières neuves (variations trimestrielles CVS-CJO)

En %	2015			
	T1	T2	T3	T4
Évolution trimestrielle	4,2	3,1	0,8	0,1

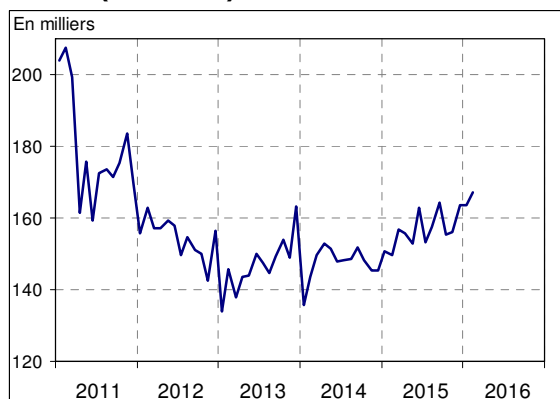
Source : SOeS, RSVERO

Immatriculations de voitures particulières neuves

	2015				2016	
	sept.	oct.	nov.	déc.	janv.	fév.
Nombre en milliers (CVS-CJO)	164,2	155,5	156,1	163,7	163,7	167,1
Évolution mensuelle (%)	4,3	-5,3	0,4	4,8	0,0	2,1
Émissions conventionnelles de CO ₂ en g/km (CVS)	110,6	110,1	109,6	109,5	110,5	109,9

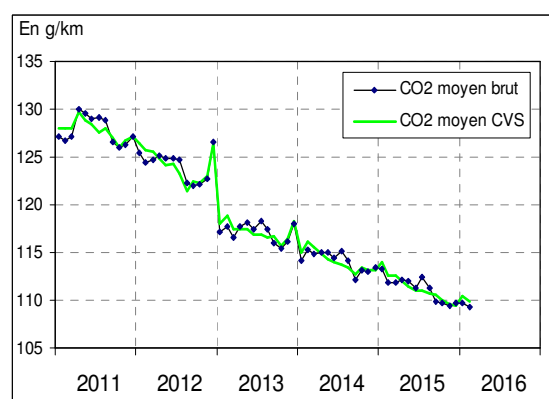
Source : SOeS, RSVERO

Immatriculations de voitures particulières neuves (CVS-CJO)



Source : SOeS, RSVERO

Émissions kilométriques conventionnelles de CO₂



En complément :

En données brutes, le nombre de voitures immatriculées (hors véhicules des domaines, véhicules militaires et transit) s'élève à 166 230 en février 2016 contre 147 060 à la même période de l'année précédente, soit une hausse de 13,0 %. Le chiffre brut d'immatriculations, publié par le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA), y compris les véhicules en transit, s'élève à 166 739 en février, en hausse de 13,0 % par rapport à février 2015.

Méthodologie

Source

Les données proviennent du répertoire statistique des véhicules routiers du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris) à partir des informations transmises par le ministère de l'Intérieur (Agence nationale des titres sécurisés) issues du système d'immatriculation des véhicules (SIV).

Champ

Pour assurer une bonne qualité de la correction des variations saisonnières et des jours ouvrables, le champ est limité aux immatriculations métropolitaines et enregistrées comme « série normale » dans l'ancien système d'immatriculation abandonné en avril 2009.

Ainsi, les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules :

- . immatriculés dans les départements et collectivités d'outre-mer ;
- . en transit temporaire (TT) et importés en transit (IT) ;
- . de l'administration civile de l'État ;
- . militaires ;
- . en W garage (véhicule en essais, dans le garage), WW (immatriculation temporaire, en attente de formalités).

Le champ complet n'est disponible mensuellement que depuis mai 2009. Cette profondeur historique est insuffisante pour calculer les coefficients saisonniers et des jours ouvrables.

Définition

Les émissions conventionnelles de CO₂ sont les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) mentionnées sur le certificat d'immatriculation du véhicule.

Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables

Bien souvent, les séries reflétant une activité socio-économique sont sensibles aux saisons. Ainsi, les immatriculations sont au mois d'août de l'ordre de 40 % inférieures à la moyenne mensuelle chaque année. La série corrigée des variations saisonnières (CVS), construite à partir de la série initiale dite « série brute », permet de neutraliser les évolutions habituelles de l'année pour mieux faire ressortir à la fois les tendances de fond et les évolutions exceptionnelles. Contrairement au « glissement annuel » où, pour éliminer la saisonnalité, on compare un mois avec le même mois de l'année précédente, la série CVS permet de comparer directement chaque mois avec le mois précédent. Cela lui confère deux avantages par rapport au glissement annuel : d'une part, l'interprétation d'un mois ne dépend que du passé récent et non d'événements survenus jusqu'à un an auparavant ; d'autre part, on détecte tout de suite les retournements et on mesure correctement les nouvelles tendances sans retard.

La série corrigée des jours ouvrables (CJO) permet de neutraliser l'impact des nombres inégaux de jours ouvrables d'un mois à l'autre, de la même façon que la série CVS neutralise l'impact des différentes saisons. La combinaison des CVS et des CJO permet de fournir une information sur l'évolution instantanée des phénomènes économiques, abstraction faite des phénomènes calendaires explicables habituels. Pour en savoir plus, consulter le site www.statistiques-developpement-durable.gouv.fr, rubrique Glossaire (au pied de la page d'accueil).

Dans le cas présent, la saisonnalité impacte les deux séries, immatriculations neuves et émissions de CO₂. Néanmoins, il n'y a pas d'effet des jours ouvrables sur les émissions qui sont seulement désaisonnalisées.

La nouvelle valeur de la série brute est intégrée chaque mois dans le calcul des profils saisonniers historiques. Les coefficients saisonniers sont donc réestimés chaque mois, ce qui peut faire réviser légèrement la série CVS. La structure des modèles de désaisonnalisation est validée une fois par an. Il en va de même pour la correction des jours ouvrables.

Diffusion

Des résultats détaillés, des tableaux mensuels au format Excel, et des données mensuelles par département depuis 2003 au format Beyond, présentant notamment les immatriculations par tranche d'émission de gaz carbonique, sont disponibles dans la rubrique Transports/véhicules routiers/immatriculations du site www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr.

Des données mensuelles départementales sont également disponibles dans les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal).



Chiffres & statistiques

Commissariat
général
au développement
durable

Service
de l'observation
et des statistiques

Tour Séquoia
92055 La Défense
cedex
Mel :
diffusion.soes.cgdd@
developpement-
durable.gouv.fr

Directeur
de la publication
Sylvain Moreau

ISSN : 2102-6378
© SOeS 2016

 **Olivier DIDOU**